



5 septembre 2021
OPEN-VOILE du Km DE MEAUX
Voiliers maquettes ou semi-maquettes
Bassin nautique Corazza

Fiche à retourner avant le 28 août 2021 par mail ou courrier

MODEL CLUB de MEAUX 11 rue Sébastien de Brossard 77100 MEAUX

En raison de la distanciation sociale, faisant suite au COVID-19
AUCUNE inscription ne sera prise sur place

Nom du modéliste: _____

Nom du club: _____

Adresse mail : _____ @ _____

Voilier Classe « maquette » ou « loisir »

N° de voile : _____ ou nom du voilier : _____

Long de flottaison : _____ cm surface de voile : _____ dm² déplacement : _____ Kg

Echelle : ____ / ____ Fréquence 1: _____ Fréquence 2: _____

Voilier Classe « maquette » ou « loisir »

N° de voile : _____ ou nom du voilier : _____

Long de flottaison : _____ cm surface de voile : _____ dm² déplacement : _____ Kg

Echelle : ____ / ____ Fréquence 1: _____ Fréquence 2: _____

Inscription : 2 € de participation aux frais d'organisation

Assurance : voir l'attestation ci-dessous, ne pas oublier de la remplir

Pour le bien de tous et le respect de l'environnement n'oubliez pas d'apporter votre verre réutilisable
le club ne met plus de verre jetable à disposition. RESPECTONS TOUS L'ENVIRONNEMENT

ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE

Je soussigné _____ certifie détenir une assurance (*) de responsabilité civile en cours de validité couvrant les risques liés au modélisme lors d'une rencontre ou d'une compétition.

Assureur : _____ N° du contrat : _____

Fournir une copie ou présenter l'attestation de l'assureur à l'ouverture de la manifestation

ou

Fédération : FFAM ☐ FFMF ☐ FFVRC ☐ UFOLEP ☐ UMN ☐ N° de licence: _____

Présenter la licence en cours de validité à l'ouverture de la manifestation

N'ayant pas d'attestation de responsabilité civile liée à la pratique du modélisme je souscris auprès de l'organisateur une assurance de 3 € pour la durée de la manifestation.

Signature :

Date : ____ ____ ____

(*) L'assurance des cartes bleues ne couvre pas l'activité lors d'une manifestation = uniquement usage privé



ASSURANCES DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE MODEL CLUB

Le Model Club est affilié à plusieurs fédérations, dont chacune a son propre contrat d'assurance :

- Fédération Française d'Aéromodélisme
- Fédération Française de Voitures Radiocommandées
- Union de Modélisme Nautique
- Fédération Française de Modélisme Ferroviaire

Les assureurs des manifestations couvrent la responsabilité civile de l'organisateur.

Le Model Club a sa propre assurance de responsabilité civile pour les disciplines non rattachées à une fédération.

- Section camions et véhicules RC

La couverture d'assurance est effective de l'arrivée des membres du club à la manifestation jusqu'au départ du dernier membre ayant quitté les lieux.

L'assureur pour la section modélisme naval couvre les biens et les matériels des modélistes listés par l'intermédiaire de la fédération à laquelle la manifestation est enregistrée.

Les assureurs pour les sections aéromodélisme et voitures RC couvrent les biens du club, mais en aucun cas le matériel des modélistes listés par l'intermédiaire des fédérations à laquelle la manifestation est enregistrée.

La responsabilité civile des participants doit être couverte par leurs soins, elle ne peut en aucune manière être subrogée par l'organisateur.

Les modélistes non référencés auprès des fédérations dont le Model Club est membre, devront fournir une attestation de responsabilité civile (voir ci-dessous). Dans les autres cas ils pourront souscrire une assurance de responsabilité civile pour la durée de la manifestation auprès de l'organisateur.

Les assurances déclinent toute responsabilité et déchargent l'organisateur pour tous actes délictueux ou déclarés après la fin de la manifestation.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être constatée que si le risque provient bien de son fait, les risques entraînés par un participant lors d'animations ou compétitions amicales ne sont jamais pris en compte par les assurances de l'organisateur. Toutefois si un participant auteur d'un sinistre éventuel considère que la responsabilité de l'organisateur peut être invoquée, il lui appartiendra de saisir son propre assureur de ce fait.



PROTOCOLE MODELISME NAVAL septembre 2021

Préambule:

L'ensemble des règles et des consignes s'appliquent en suivant les protocoles de santé publique « coronavirus ». Les règles et les consignes du club ci-dessous s'appuient sur les textes édités par:

- Le Ministère des Sports
- Le Ministère de la Santé

DISPOSITIONS

- Le « Pass COVID 19 » est obligatoire sur le site de la régate, conformément aux dispositions ci-dessous :

Pass COVID-19 Sanitaire



- Tout participant ne peut pas accéder à l'activité sans son masque, sans son gel hydro-alcoolique ou/et moyen pour se laver les mains avec du savon
- Un registre des présents sur le site est tenu
- Port du masque obligatoire sur la zone de l'activité si non possibilité de respecter la distance de 1 m
- **Les participants utilisent exclusivement leur propre matériel**
- La zone de pilotage est définie pour respecter la distanciation sociale entre chaque participant à une rencontre ou une compétition
- **Tout matériel touché est après utilisation désinfecté**
- Tout participant à une activité apportant sa table et sa chaise ne doit pas les mettre à la disposition d'un autre participant et doit les désinfecter au préalable
- Les tables communes en fin d'activité sont désinfectées par les membres du club
- Tout moment de convivialité organisé est géré et servi par une seule personne disposant de masque et/ou visière de protection, de gants ou/et de gel hydro-alcoolique ou/et d'un autre moyen pour se laver les mains au savon
- Le club ne fournit aucun matériel de restauration (verre, assiette, serviette, fourchette, couteau, etc.)
- Aucun moyen de protection à usage unique (masque, gants, serviette nettoyante, etc.) n'est jeté sur la voie publique
- **La cigarette et le vapotage sont interdits dans les activités et à proximité CE n°1907/2006 P00484V02/02**
- Port du masque et de lunettes larges **ou** de la visière protectrice lors du pilotage
- **Pas d'utilisation de gel hydro alcoolique en présence de modèle à machine à vapeur**



Exposition, démonstration, salon, porte-ouverte, etc.

- Port du masque obligatoire sur le site
- Face au public port obligatoire du masque et/ou de la visière protectrice
- Port du masque et de lunettes larges **ou** de la visière protectrice lors du pilotage
- Le matériel mis à la disposition du public lors d'initiation doit être désinfecté avant et après chaque utilisation
- Les tables communes de présentation sont désinfectées en fin d'activité par les membres du club



SECURITE GEL HYDROALCOOLIQUE MAINS règlement CE n°1272/2008

- **Lavage des mains : alternez 5 gels consécutifs suivi d'un lavage au savon**
- Liquide et vapeurs inflammables
- Provoque une irritation des yeux
- Tenir hors de la portée des enfants les produits de désinfection